

## Qu'est-ce que le parcours Activ'Créa de Pôle Emploi ? En quoi consiste cet accompagnement à la création d'entreprise ? Que peut-il apporter ?

**Près du tiers des créateurs d'entreprise sont des demandeurs d'emploi.** Pôle Emploi s'est depuis longtemps adapté à cette donnée, en proposant des parcours d'accompagnement et de sensibilisation à la création d'entreprise. Le dernier en date se nomme **Activ'Créa**.

**Le parcours Activ'Créa** est un accompagnement à la création d'entreprise proposé par Pôle Emploi, qui vient en remplacement des anciens parcours **EPCE** (évaluation préalable à la création d'entreprise) et **OPCRE** (objectif projet création et reprise d'entreprise).

Il ne s'agit pas d'une formation à proprement parler mais d'un **parcours gratuit** visant à mieux orienter le demandeur d'emploi dans sa réflexion et sa reconversion.

**Activ'Créa a été lancé le 1er juillet 2016** suite à l'attribution de lots de marché à différents prestataires spécialisés en création d'entreprise sur tout le territoire français, par exemple BGE.

## L'esprit du parcours Activ'Créa.

Dans une société où l'emploi se raréfie, une des solutions pour les chômeurs consiste à créer leur propre emploi, en créant leur propre entreprise. **Activ'Créa** s'inscrit clairement dans cette tendance, et va même plus loin, **en l'encourageant** : un des objectifs du parcours Activ'Créa est en effet d'amener les demandeurs d'emploi à **approcher l'idée de créer même s'ils n'y avaient pas pensé jusque-là**.

L'objectif, dans la mesure du possible, est de transformer les demandeurs d'emploi en "créateurs d'emploi". Cette logique s'inscrit dans la tendance actuelle à l'**ubérisation** de l'économie et du marché du travail, marquée par l'apparition du statut **auto-entrepreneur** il y a quelques années.

**Cette vision des choses comporte toutefois des limites et des risques :**

- la création d'entreprise ne peut se décider par défaut. Plus qu'une alternative à la recherche d'emploi, monter son entreprise est une décision qui doit être réfléchiée très en amont car elle engage l'individu et son entourage sur le long terme,
- créer une entreprise comporte un risque d'éloignement voire de sortie définitive du marché du travail,
- une partie du public bénéficiaire d'**Activ'Créa**, notamment les chômeurs de longue durée et les actifs non qualifiés, ne présentent pas toujours le meilleur profil pour créer une entreprise,
- le travail indépendant est limité par le fait qu'il est interdit, en France, de travailler pour un seul client (cf le cas des auto-entrepreneurs VTC travaillant exclusivement pour *Uber* : il s'agit de salarié déguisé).

Enfin Activ'Créa n'a pas pour objectif de former à la création d'entreprise : **c'est une simple sensibilisation**, qui doit amener à rediriger le bénéficiaire vers un acteur de la création d'entreprise (Chambre de Commerce, Chambre des métiers, Boutique de gestion, expert-comptable, etc).

## Le contenu du parcours Activ'Créa.

Activ'Créa est une prestation de **trois mois maximum**, qui comprend des **entretiens individuels et des ateliers collectifs**, animés par un expert en création d'entreprise venant d'un cabinet privé ou d'une association d'aide à la création.

- Le premier entretien est individuel et consiste à faire le point sur le parcours professionnel du demandeur d'emploi et la possibilité d'envisager ou non une création d'entreprise à ce stade.
- Le porteur de projet peut ensuite être positionné sur des ateliers collectifs, portant sur différents thèmes, tels que *clarifier son idée de création d'entreprise, les étapes du projet, ou encore reprendre une entreprise.*
- Un second entretien individuel Activ'Créa se tient au cours de la prestation.
- Un dernier entretien individuel Activ'Créa clôture le parcours. Un bilan écrit est rédigé par l'expert accompagnateur, qui liste les éléments porteurs et les freins à la création d'entreprise, qui indique une création d'entreprise **opportune ou non opportune**, et qui renvoie éventuellement le demandeur d'emploi vers les partenaires de la création d'entreprise afin de l'aider à continuer ses démarches.
- **Le parcours peut être arrêté à tout moment**, dès le premier rendez-vous, quelle qu'en soit la raison : abandon du projet, reprise d'emploi salarié...

**Activ'Créa est une prestation qui se place clairement en amont de la création d'entreprise :** le but n'est pas d'accompagner à la création elle-même mais plutôt de tester la possibilité de créer, faire le point sur l'adéquation entre le porteur de projet et son projet, et affiner l'idée.

Activ'Créa peut être complété par des formations longues à la création d'entreprise, proposées notamment par les **Conseils régionaux**.

## Public cible de l'accompagnement Activ'Créa.

Activ'Créa s'adresse aux demandeurs d'emploi **indemnisés ou non**, qui ont l'idée ou qui sont ouverts à l'idée de créer une entreprise.

***A noter : le demandeur d'emploi qui bénéficie d'Activ'Créa ne doit pas notifier qu'il est en formation lors de sa déclaration mensuelle à Pôle Emploi, Activ'Créa étant un parcours d'accompagnement et non un stage de formation.***

## Comment bénéficier du parcours Activ'Créa ?

Pour être positionné sur un parcours Activ'Créa, il suffit d'en faire la demande auprès de son conseiller Pôle Emploi.

## Des documents Excel pour gérer votre entreprise (gratuit).

**WikiCréa a créé des outils Excel très utiles pour gérer une petite entreprise. Profitez-en !**

- un modèle de [plan financier](#), facile à compléter,
- un **facturier** permettant d'établir devis et factures : [cliquez ici pour y accéder](#),
- un **livre de recettes**, **obligatoire pour les auto-entrepreneurs** : [cliquez ici pour y accéder](#),
- un **modèle de suivi de trésorerie** : [cliquez ici pour y accéder](#).

## Créez votre entreprise directement en ligne.

WikiCréa a sélectionné **Legalstart** pour vos formalités de création d'entreprise en ligne. **Pourquoi Legalstart ?** Tout simplement parce qu'il s'agit de l'offre la plus complète et la moins chère du marché. [Cliquez ici pour en savoir plus et débiter vos démarches en ligne.](#)

***Voir aussi nos articles :***

- [Les aides de Pôle Emploi à la création d'entreprise.](#)
- [Les 15 erreurs classiques du créateur d'entreprise.](#)
- [Les meilleures méthodes d'étude de marché.](#)
- [Les avantages et les inconvénients de l'auto-entreprise](#) (ou micro-entreprise).
- [Le panorama des aides à la création d'entreprise.](#)
- [Comment choisir le bon statut juridique ?](#)
- [Quelle est la différence entre ACCRE, ARCE, ARE et NACRE ?](#)